

CIRCULAIRE DE RENTRÉE 2012

SENS INTERDIT

La circulaire de rentrée publiée au BO du 29 mars condense la politique éducative menée ces dernières années et détaille les « orientations et instructions pour la rentrée 2012 », dessinant un système éducatif du « chacun pour soi » et du mérite, aux antipodes de celui qu'il faudrait construire pour plus de justice et d'égalité.

Le ministère s'adresse un satisfecit pour l'ensemble de son œuvre et continue de légitimer ses orientations calamiteuses en affichant, dès l'introduction, sa volonté de construire une « école du socle commun » présentée comme une « école de l'exigence et de l'ambition » mais uniquement pour que « chaque élève prenne le chemin de sa réussite ». « Personnalisation » et « responsabilisation » (des acteurs, des élèves et de leurs familles) sont les maîtres-mots avec l'aide qu'il faudrait apporter de manière « différenciée » et « adaptée aux besoins de chacun » dès la maternelle ! Dans ce contexte, l'orientation est présentée comme un levier de réussite via le PDMF, le webclasseur, et le réseau « nouvelle chance ».

QUELQUES POINTS CLÉ

Au collège, la prise en compte des « intelligences multiples » des élèves passerait par le développement des dispositifs d'alternance dès la Quatrième⁽¹⁾ (légitimés par une évaluation nationale généralisée en fin de Cinquième⁽²⁾) et des « classes préparatoires aux formations professionnelles » appelées à remplacer les Troisièmes à DP6⁽³⁾. En mettant l'accent sur les seuls « fondamentaux » avec des horaires indicatifs, globalisés et annualisés, ces classes tournent le dos à la mise en extinction de tous les cursus dérogatoires au collège promise en 2004. Elles ne peuvent déboucher que sur une sortie vers l'apprentissage, leurre pour les élèves les plus en difficulté.

Les conséquences de cette personnalisation des apprentissages au nom d'une maximisation

des « potentiels » supposés est évidente : alternance et apprentissage au nom du socle, pour les uns ; ensemble des programmes et poursuite d'études au lycée pour les autres !

Les internats d'excellence restent la vitrine d'une « éducation prioritaire » en cours de démantèlement avec le programme ÉCLAIR qui fait éclater tous les cadres nationaux, pour les élèves et les personnels. Le ministère persiste à y développer l'EIST qui offre une vision réductrice des trois disciplines concernées et permet d'imposer une trivalence aux enseignants.

Cette circulaire enjoint aussi 10 % des collèges à globaliser et annualiser les horaires de LV1 et LV2 pour privilégier les groupes de compétences !

Pour le lycée, la circulaire appelle à consolider les réformes engagées centrées là encore sur l'accompagnement personnalisé et le suivi individuel de chaque élève. Elle invite les établissements à envisager une fusion des SES et des PFEG en Seconde, privilégiant ainsi l'économie au détriment de ce qui est constitutif de l'identité des deux disciplines (sociologie pour les SES et démarche technologique pour les PFEG). La mise en place du nouveau livret scolaire annoncée pour la session 2013 du baccalauréat vise à instiller une évaluation par compétences au lycée selon la même logique qu'au collège, en utilisant l'évaluation terminale qui influence les pratiques au quotidien. Le risque est une disparition des notes et une remise en cause du bac comme examen terminal.

La circulaire ne précise rien sur la mise en œuvre de la réforme en Première ST2S qui pose pourtant d'importantes questions en terme de disciplines, d'enseignement et d'orientation des élèves de Seconde. Pour les séries STI2D et STL, elle précise que la réforme doit préparer les jeunes à la poursuite d'études supérieures de niveau bac + 2, bac + 3, afin de former les techniciens supérieurs dont l'industrie a besoin ! Enfin une lueur de lucidité, bien tardive, car, d'après la DGESCO, la réforme en Première a entraîné une diminution de 6 % du nombre d'élèves dans ces séries.

À cette circulaire inacceptable, le SNES oppose son appel pour le second degré et son plan d'urgence pour la rentrée 2012.

■ Monique Daune, Valérie Sipahimalani, Sandrine Charrier

(1) Modules, ateliers de découverte des métiers et des formations, dispositifs DIMA

(2) Bien que l'expérimentation menée cette année n'ait donné lieu à aucun bilan officiel

(3) Là encore, en l'absence de tout bilan de la pseudo-expérimentation de cette année

DNB ÉPREUVES Tournées vers le socle

La note de service relative aux modalités d'attribution du DNB 2013 (BO n° 13 du 29/03/2012) supprime la série technologique et modifie les trois épreuves terminales des deux autres séries.

Si des formulations problématiques ont été lissées depuis le projet (cf. L'US Mag de janvier), le lien entre les épreuves et le LPC reste manifeste. Ainsi, les sujets sont adaptés pour la série professionnelle et « se réfèrent » aux programmes de Troisième pour la série générale. Mais, pour tous les candidats, l'épreuve « évalue les connaissances et compétences définies par le socle commun au palier 3 ». Dans ce contexte, l'introduction de QCM en français et en mathématiques fait courir un vrai risque d'appauvrissement des exigences.

• En histoire-géographie-éducation civique, l'épreuve comporte un exercice pour chacun des trois enseignements. Mais elle est centrée sur la restitution de repères et supprime le paragraphe argumenté, ce qui est contestable. Si celui-ci était un exercice difficile, qui méritait des aménagements, il était formateur en terme de réflexion et de préparation aux exigences du lycée.

• En français, un second sujet de rédaction au choix, de réflexion, ne garantit en rien que le DNB évalue la capacité à argumenter, ce qui n'est pas acceptable. En outre, les questions de compréhension de texte, sans axe de lecture, risquent de faire perdre de vue la construction du sens pour n'évaluer que des éléments en lien avec le socle. Quant à la dictée, son possible allongement (« de 600 à 800 signes ») ne signifie pas un niveau d'exigence plus élevé.



• En mathématiques, le sujet est constitué de six à dix exercices indépendants, dont un au moins a pour objet une tâche non guidée, exigeant une prise d'initiative du candidat. Si l'objectif est de développer l'autonomie des élèves et leur capacité à résoudre des problèmes, cela nécessiterait d'autres conditions d'enseignement. Les sujets zéro permettront de prendre la mesure d'une instrumentalisation du DNB par le socle et le LPC, que le SNES ne peut accepter.

■ Sandrine Charrier, Bruno Mer

ACTION LANGUES VIVANTES

Au collège comme au lycée, les mesures annoncées pour la rentrée prochaine sont inacceptables et vont encore fragiliser un peu plus l'enseignement des langues vivantes :

• confirmant les déclarations de Luc Chatel suite au rapport du comité stratégique des langues vivantes, la circulaire de rentrée précise que la globalisation des horaires de langues vivantes sera expérimentée dans 10 % des collèges, chaque élève disposant ainsi de 684 heures de langues vivantes sur l'ensemble de sa scolarité au collège... ;

• les modalités de passation des nouvelles épreuves au baccalauréat 2013 (voir BO du 16 novembre 2011) posent de nombreux problèmes : elles ne sont plus terminales et nationales, menaçant ainsi l'équité et l'égalité entre les élèves et elles vont représenter une charge considérable de travail pour les collègues.

Ces dispositions ne permettront en rien une meilleure maîtrise des langues vivantes par les élèves mais elles vont contribuer à diminuer globalement le nombre de professeurs, à préparer une éventuelle annualisation des services et fra-

giler le baccalauréat en tant que diplôme national en portant à 50 % la part de contrôle local en langues vivantes.

Au-delà des langues vivantes, qui une nouvelle fois sont les premières concernées, l'annualisation des services et la globalisation des horaires sont inquiétantes pour toutes les disciplines : aggravation des conditions de travail des enseignants sans perspective d'amélioration de l'apprentissage, alourdissement de leurs missions et attaque contre leurs statuts.

Si une réflexion sur la conception et les conditions de l'enseignement des langues vivantes en France est urgente, les choix

annoncés par le ministre ne sont pas acceptables. Téléchargez l'affiche LV (voir facsimilé ci-contre), pour votre établissement, et envoyez des courriers à vos IPR :

<http://www.snes.edu/Action-contre-les-modalités-du-Bac.html>

Signez et faites signer la pétition SNES-APLV : <http://www.snes.edu/petitions/index.php?petition=24>

■ S. Charrier, T. Jamet-Madec, M. Rollin



© Brad Pict/Fotolia.com

Circulaire de rentrée encore

Fusion SES-PFEG en Seconde ?

La circulaire de rentrée invite les établissements à fusionner, à titre expérimental, les enseignements d'exploration SES et PFEG. Bien entendu, il n'est pas question d'abonder l'horaire (1 h 30 hebdomadaire) ni d'imposer des débouchements systématiques. Une telle fusion ne pourra se faire qu'en dénaturant les identités des disciplines considérées, en écartant par exemple la sociologie des SES et en renonçant définitivement à la dimension technologique des PFEG. Il faut refuser une telle expérimentation qui réduit les choix des familles, obscurcit l'orientation et ne saurait être imposée aux enseignants sans leur accord. Pour en savoir plus :

<http://www.snes.edu/actualites.3096-.html>

Si votre établissement, dans le cadre de son « autonomie » et de son « droit à expérimenter » venait à procéder à une telle fusion, nous en informer : georges.ortusi@snes.edu

Formation : un autre interdit

Presque toutes les Régions ont signé ou sont sur le point de signer un CPRDFP (Contrat de plan régional des formations professionnelles). Ces contrats concernent les formations professionnelles initiales et continues, sous tous les statuts, scolaires, salariés, apprentis. Le ministre profite de cette circulaire de rentrée pour tenter de mettre en place des parcours avec changement de statut et une mixité des publics dans les formations. Cela n'est pas acceptable : ce n'est pas l'intérêt des jeunes en formation, il n'y a pas de plus-value pédagogique et c'est un empiètement de l'État sur les compétences des Régions.

Élections à la MGEN

La MGEN renouvelle cette année un tiers des membres des comités de section départementaux. C'est un moment de la démocratie sociale qui fait la différence avec les assurances privées, dans le fonctionnement comme dans les valeurs. Dans une période où les solidarités sont malmenées par les politiques libérales, où la Sécurité sociale (dont on souhaiterait aussi pouvoir élire les représentants !) est attaquée, il est important que chacun saisisse l'occasion de ce vote pour exprimer son attachement à notre mutuelle, mise en cause par le gouvernement et le ministère de l'Éducation nationale, pour affirmer la défense résolue des valeurs de solidarité et faire vivre le militantisme mutualiste.

Le vote par correspondance doit être parvenu au plus tard le 11 mai / vote également par internet.